

Montreuil, le 18 décembre 2020

Patrick BAURET  
Secrétaire général de la Fédération  
Des travailleurs des industries du Livre,  
du Papier et de la Communication  
Case 426  
263, rue de Paris  
93514 Montreuil CEDEX

Monsieur Yves BONNEFOY  
Secrétaire de la CPPNI de la Presse  
quotidienne et hebdomadaire en régions  
69, rue du Chevaleret  
75013 Paris

Monsieur le Secrétaire,

L'assemblée générale des titres de presse en régions, réunie le 15 décembre dernier, a mandaté sa fédération pour vous demander, dans le cadre d'une lettre ouverte, de clarifier votre position sur la négociation de la convention collective presse en régions, lors de la dernière réunion de la CPPNI.

En effet, ni votre déclaration liminaire du 11 décembre, ni votre texte envoyé immédiatement après, ne permettent d'appréhender clairement vos intentions. Si, celles-ci sont bien d'acter, comme nous l'avons compris, une rupture unilatérale et définitive de la négociation, elles appellent une réponse forte et immédiate de notre organisation syndicale. Cette position, inédite et inadmissible, engendrera donc des réactions coordonnées si aucune solution n'est mise en œuvre pour la poursuite des relations paritaires dans nos branches. En clair, nous n'avons pas l'intention de rester dans le cadre conventionnel des années 1970-80 et la Filpac-Cgt, quelle que soit l'instance de négociation, continuera de porter les revendications de ses mandants.

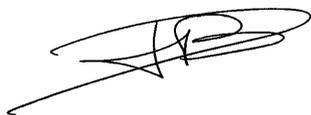
Alors que la Filpac-CGT a présenté un projet complet, mature et répondant aux attentes des salariés-e-s et aux enjeux que nous nous étions fixés, notamment celui de construire une convention collective du XXI<sup>e</sup> siècle, vous déclarez sans ambages que le projet présenté serait trop éloigné de vos aspirations. Vous nous reprochez d'ailleurs d'avoir ajouté des items à ce qui ne reste pourtant qu'un projet dans le cadre d'une négociation au long cours alors que vous aviez convenu, lors de précédentes rencontres, que cela ne posait aucun problème.

En tout état de cause, l'assemblée du 15 décembre a d'ores et déjà mandaté la Filpac-Cgt pour écrire à la direction générale du travail afin, d'une part, de redéfinir nos relations au sein des champs conventionnels actuels de la PQR, PQD et PHR alors qu'il n'existe pas de CPPNI dans ces branches ; et, d'autre part, pour nous éclairer sur l'éventuel rattachement de nos branches à une autre convention collective. Vous avez d'ailleurs vous-même évoqué la possibilité de rejoindre la convention collective de la presse spécialisée le plus rapidement possible.

Par ailleurs, je vous informe que l'assemblée générale a souhaité réaffirmer l'absolue nécessité d'un avenir pérenne en termes de champ conventionnel et d'interpeller l'Alliance pour lui signifier qu'il sera impossible de négocier un plan-filière, sans être au préalable convenu d'une nouvelle convention collective.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick Bauret,  
Secrétaire général de la Filpac-Cgt



**Les titres de presse présents ou représentés à cette AG étaient :** *Nice-Matin, La Tribune de St Étienne, Le Progrès, Le Journal de Saône-et-Loire, Le Bien Public, Le Courrier de l'Ouest, La Marseillaise, Sud-Ouest, La République des Pyrénées, La Charente Libre, L'Alsace, Le Dauphiné Libéré, L'Est-Républicain, Vosges Matin, Paris-Normandie, Midi-Libre, La Provence, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, La Voix du Nord, L'Union de Reims, Le Courrier Picard, Ouest-France, Le Maine Libre, Presse Océan, Publi-Hebdo.* Étaient excusés : *Le Télégramme, La Montagne et La Nouvelle République.*

**Monsieur Pascal Le BOULC'H**  
Responsable national de la communication Filpac-CGT  
FILPACT-CGT  
263 rue de Paris - case 426  
93514 Montreuil cedex

Paris, le 14 décembre 2020

Monsieur le Responsable national,

Ainsi que nous en étions convenus lors de nos derniers échanges, j'ai le plaisir de vous proposer de poursuivre les négociations entamées en juillet dernier autour du projet de restructuration des imprimeries de la presse en région telle qu'issue du plan filière de l'Alliance. Après de nombreux attermolements du côté de la puissance publique, les derniers jours de l'année vont enfin être productifs et nous nous en réjouissons.

Dans la suite du courrier adressé le 20 novembre dernier par le Président de l'Alliance à votre Secrétaire général, les services des ministères de la culture et du travail ont validé les grandes lignes du projet d'accord paritaire sur les mesures sociales d'accompagnement des restructurations des imprimeries de la PQR, de la PQD et de la PHR que nous sommes en mesure de vous présenter.

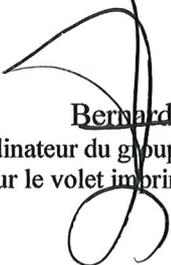
Les pouvoirs publics nous ont également proposé un projet de convention tripartite d'engagement de développement des emplois et compétences (EDEC) qu'il nous appartiendra paritairement d'apprécier.

Au-delà des textes, les décisions sont rendues quant à l'usage et à la répartition des 36 Millions d'euros d'accompagnement de l'État relatif à la restructuration des imprimeries budgétairement garantis sur les deux années 2021 et 2022.

Nous disposons donc enfin de tous les éléments exogènes pour conduire la négociation paritaire sur le plan de restructuration des imprimeries et en définir ensemble le contenu.

Dans cette perspective, je serai heureux de convenir dès les premiers jours de 2021 d'une rencontre afin de vous présenter les documents en cause et d'échanger utilement avec vous sur les termes de la reprise de nos discussions entre organisations professionnelles représentatives sur le champ de la presse en région.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable national, l'expression de ma considération.

  
**Bernard MAFFRE**  
Coordinateur du groupe de travail de l'Alliance  
sur le volet imprimeries du plan filière